

## Destruction de zones humides à Touvérac (16360)

Dans le cadre de la construction de la mise à 2x2 voies de la nationale 10 entre Chevanceaux et Reignac, une zone Natura 2000 étant affectée, afin de répondre aux enjeux prescrits dans le cadre de la réglementation, « l'État a engagé la mise en œuvre du programme de mesures compensatoires environnementales, qui consiste à acquérir (ou maîtriser) et restaurer 132 ha. Le groupement **CREN-Charente Nature** (1) est attributaire du marché pour la conception et la réalisation de ce programme et sa mission a débuté le 27 juillet 2011. La mise en œuvre de ces mesures sur une durée de 30 ans demandera à être examinée sous le prisme des règles de la comptabilité et du code des marchés : un découpage en « lots » dédiés à la restauration, puis à la gestion, demande notamment à être étudié » (2).

L'importance donnée à la présence de zones humides, avec préservation de la faune et de la flore inhérentes à ces zones est bien connue de tous, même si elle entraîne des contraintes, voire de préjudices aux propriétaires et exploitants concernés.

Mais il arrive que les bonnes intentions soient quelquefois suivies d'effets pervers, voire complètement contradictoires. **Ainsi, près du lieu-dit Bois Rond, quatre petits étangs ont été détruits par percement de la digue de retenue. Ci-dessous avant travaux :** (Google Maps)



Ci-dessous après travaux : Photos AP



Après le percement de la digue de retenue, dans l'étang de gauche, il ne subsiste en ce mois d'août 2019 aucune trace d'humidité. Les joncs et roseaux ne résisteront pas longtemps au « **rétablissement du cours du ruisseau** » **prétexté par les auteurs de cette dégradation** de l'environnement. Il n'y a déjà plus de grenouilles !

Dans l'étang de droite, il ne reste qu'une petite mare de quelques mètres carrés où les sangliers viennent se baigner.

Même problème, même punition pour les sites ci-dessous : (Google Maps)



Ci-dessous après travaux : Photos AP



*Ces lieux ne seront plus jamais des zones humides, du fait de la destruction des digues de retenue, l'eau ne faisant que passer en temps de pluviométrie suffisante, et la sécheresse privant la faune et la flore d'une réserve d'eau pérenne vitale. De plus, les exploitants voisins sont maintenant obligés d'approvisionner des abreuvoirs pour leur animaux.*

**Les réserves collinaires d'eau offrent une permanence de la disponibilité de l'eau en période d'étiage que ne permettent pas de très nombreux ruisseaux comme ici le Lary, tout proche des étangs précités :**

Photo JP B.



**Il est largement préjudiciable que des organismes qui se targuent de préserver l'environnement et sont subventionnés pour cela mettent en pratique des actions absolument contraires au but annoncé.**

**Ils détruisent ce que le bon sens et les paysans ont mis en place depuis des générations pour l'intérêt commun.**

(1) Conservatoire Régional des Espaces Naturels

(2) [http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plaquette\\_R-C-version\\_finale\\_cle544eb1.pdf](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plaquette_R-C-version_finale_cle544eb1.pdf)

## Rétablir la continuité écologique des cours d'eau

[http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/brochure-continuite\\_cle058b11-1-2.pdf](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/brochure-continuite_cle058b11-1-2.pdf)

Cadastre Touvérac

